

27 mai 2003

03.334

Question Béatrice Bois**Intégration, enseignement spécialisé**

Nous avons pris connaissance avec un très grand intérêt des informations données en page 17 du rapport de gestion du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles sous le titre "Enseignement spécialisé".

En rapport avec l'annonce de la mise en place d'une commission cantonale chargée d'établir une politique d'intégration concertée dans notre canton, nous aimerions poser les questions suivantes:

- La politique d'intégration concertée va-t-elle au-delà de l'ouverture de classes de la Fondation Les Perce-Neige dans différents collèges du canton?
- Le Conseil d'Etat, parallèlement à l'ouverture de ces classes, est-il disposé à favoriser l'intégration individuelle des élèves handicapés en accordant les appuis pédagogiques spécialisés nécessaires?
- Un des moyens déterminants est la présence dans les classes d'enseignants spécialisés en plus des enseignants en place pour faire progresser les élèves en difficultés scolaires. Le Conseil d'Etat va-t-il appuyer cette pratique?
- A propos d'élèves en difficultés scolaires, que deviennent-ils en fin de scolarité primaire après avoir doublé deux fois?
- Est-il vrai que trop souvent leurs parents sont incités à accepter que la scolarité des enfants ayant des difficultés se poursuive dans des classes des Perce-Neige?
- Si tel n'est pas le cas, ces élèves en difficultés scolaires, qui ne peuvent être admis à l'école secondaire, ont-ils d'autres possibilités de poursuivre une scolarité? Si oui lesquelles?